

# Master professionnel Sciences Humaines et Sociales, Mention Cultures et Sociétés, Spécialité Développement de Projets en Tourisme Culturel

RNCP5669 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                          |
| Sigle                   | MASTER — Master                   |
| Code(s) NSF             | 334, 320, 120                     |
| Code(s) ROME            | K1802, K1404, K1602, K1206, G1102 |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit           |

## Certificateur(s)

Université de Bretagne Occidentale - Brest

<http://www.univ-brest.fr>

Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

### ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut être chargé de mener la conception, la réalisation et le suivi de projets dans le champ du tourisme culturel. Il peut aussi réaliser des activités d'évaluation, de conseil et de formation en actions touristiques à dimension culturelle.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de la formation, le diplômé est capable de construire des projets touristiques et culturels, des projets de territoires en prenant en compte les dimensions financières, juridiques, administratives... Il sait aussi effectuer un diagnostic sur des projets existant dans le champ du tourisme culturel.

Le titulaire du diplôme est également capable de conseiller, transmettre les méthodologies qui permettent d'analyser des processus de patrimonialisation ou de développer des projets en co-construction. De plus, il peut mener des actions culturelles et interculturelles en apportant la contribution spécifique de l'ethnologie, en tant que science du rapport à l'autre et du contact interculturel.

Dans le domaine linguistique, le diplômé a acquis des compétences en anglais. Il peut comprendre des documents écrits et s'exprimer à l'écrit. Il peut également comprendre à l'oral et s'exprimer à l'oral.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés interviennent au sein ou auprès d'institutions publiques ou privées (collectivités territoriales, associations loi 1901, sociétés d'économie mixte...). Ils seront recrutés par des structures culturelles et/ou touristiques : établissements muséographiques, centres d'interprétation, offices de tourisme, syndicats d'initiative, pays touristiques, établissements publics de coopération culturelle (EPCC), parcs naturels régionaux (PNR), agences de voyages à caractère culturel, associations de valorisation de territoire (tourisme industriel, ressources culturelles...). Le diplômé peut également exercer en tant qu'entrepreneur individuel ou consultant.

## TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut occuper les postes suivants : assistant de directeur ou directeur d'équipements culturels, directeur de projets touristiques et/ou culturels, coordinateur d'activités pour différentes catégories de publics, médiateur culturel, opérateur social, chargé d'analyses et de développement de projets en tourisme culturel, agent de développement d'un territoire urbain ou rural, conservateur du patrimoine ou de musées, conseiller et formateur.

## RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Modérée (3/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 1 871 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible)<br>J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible)<br>J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)<br>V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 71 005                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 42 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 64 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports<br>J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme<br>J6X90 — Cadres des transports et du tourisme<br>V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle                                                                                               |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements

(loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

### COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5669/>